Réunion de la CLÉ n°12 « Terres de Côte-d'Or »
16 octobre 2026 – 14h00 – SICECO

La séance a été présidée par Claude Fontaine, 1er Vice-Président du SICECO Territoire d'Énergie Côte-d'Or et Luc Baudry, Président de la CLÉ, qui remercient pour leur présence les Délégués.

Liste des participants :

SICECO		Concessionaires, Opérateurs
Bruno Kablitz	Pascaline Fisch	ENEDIS : Ø
Thibaud Dubocage	Elisa Rose-Hano	GRDF : Ø
Pascal Robert		Orange : Frédéric Martin

ACTUALITÉS :

Le Vice-Président Claude Fontaine débute sa présentation en remerciant les élus et leurs équipes pour leur présence lors des réunions de secteurs organisées fin septembre permettant d'informer le plus grand nombre en ce début de mandat. Les représentants de la CLE aux différentes Commissions sont :

Collectivité	Prénom	Nom	Bureau	AGF	Réseaux	EEC	Énergie	CAO	CCSPL	CCP SICECO	CCP EPCI
PLAINE DIJONNAISE	Jérôme	THEVENEAU					X				
PLAINE DIJONNAISE	Bernard	SOUBEYRAND					X				X
NORGE ET TILLE	Patrick	MORELIERE									
GEVREY-CHAMBERTIN-NUITS-SAINT-GEORGES	Didier	TOUBIN									X
TILLE ET VENELLE	Jean-Marie	MUGNIER									X
PAYS ARNAY LIERNAIS	Jean	DECOMBARD									
POUILLY-EN-AUXOIS - BLIGNY-SUR-OUCHE	Yves	COURTOT									
MIREBELLOIS FONTENOIS	Didier	PETITJEAN				X					
VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON (COVATI)	Luc	BAUDRY	X	X	X			X	X		
SAULIEU-MORVAN	Frédérick	DRAPPIER			X						
PAYS ALESIA ET DE LA SEINE	Denis	CHARLOT									X
RIVES DE SAÔNE	Lucie	FOURNIER-BONNIN									

Un point est fait sur les épisodes de canicule et sur les actions que le SICECO peut porter auprès des communes pour participer aux travaux d'amélioration des bâtiments et l'acquisition d'équipement de rafraichissement des écoles. EDF a également mis en place des dispositifs d'aide dès l'été 2026.

Pour toutes questions relatives à l'énergie ou aux besoins de travaux sur les réseaux, contacter le SICECO, notamment pour vos projets dans les domaines de l'urbanisme, bâti à rénover, bâtiment neuf, achat d'énergie, remplacement de chaudière, voirie et réseaux, énergies renouvelables, photovoltaïque, etc.

I. CONCESSIONS

❖ **Présentation ENEDIS :**

En introduction, le SICECO rappelle que le réseau de distribution appartient aux communes et le cadre général d'intervention du concessionnaire ENEDIS avec une régulation nationale et des éléments locaux avec tout particulièrement les échéances du contrat en cours jusqu'à fin 2028.

Pour rappel, le numéro d'**urgence ENEDIS** est le : **0 811 01 02 12**

❖ **Présentation GRDF :**

En introduction, le SICECO rappelle que les réseaux de distributions appartiennent aux communes et le cadre général d'intervention du concessionnaire GRDF avec une régulation nationale et des éléments locaux avec tout particulièrement les échéances du contrat en cours en 2027.

Pour rappel, le numéro d'**urgence GRDF** est le : **0 800 47 33 33**

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Interlocuteur technique : techniciens de secteurs

A. Travaux sur le réseau électrique

❖ **Extensions du réseau électrique : voir tableau**

Il est rappelé que dans le cas des extensions, les pétitionnaires sont invités à se manifester au plus tôt car les délais de raccordement peuvent être de plusieurs semaines ou mois et qu'ils nécessitent parfois des travaux complémentaires de renforcement augmentant les délais également.

Dans tous les cas, le point d'entrée est le service Raccordement d'ENEDIS.

Il est précisé en réunion que la moitié des dossiers d'extensions concerne des dossiers liés à l'eau (station de pompage, STEP, …). Un travail de coordination pourrait être engagé en lien avec la CCP EPCI sur le sujet.

B. Travaux d'Eclairage Public

❖ **Maintenance et actualité**

Un rappel est fait sur le début de la tournée annuelle de la maintenance, et qu'il n'y a plus qu'une seule tournée annuelle. Il est rappelé aux adhérents de déclarer leurs pannes sur le SIG du SICECO.

Le SICECO informe les élus que certaines technologies d'ampoule (lampes à décharge au sodium de couleur orange) ne seront plus disponibles début 2027 à la suite de décisions européennes. Les solutions de remplacement sont présentées : changement de source (ampoule Led mais seulement sur les luminaires récents), rétrofit (démontage du luminaire et pose d'un équipement Led), rénovation complète (changement total du luminaire pour un coût total d'environ 500€ HT), etc.

Pour les éclairages des terrains de sport, il est précisé qu'il n'est pas possible de remplacer les ampoules par des lampes Led : une solution de relamping fin 2026 peut être organisée tant que les ampoules sont encore disponibles et repousser d'environ 4 ans le passage en Led.

La doctrine du SICECO est rappelée ainsi que les zonages pour la réalisation des travaux.

Les adhérents sont invités à déclarer leurs pannes sur le SIG du SICECO : sig.siceco.fr

Il est demandé si le SICECO propose une subvention spécifique pour enterrer les lignes. Le SICECO réalise une programmation annuelle d'enfouissements à la demande des communes, sur critère esthétique.

❖ **Travaux en cours et programmation**

Les programmes de travaux (en attente de validation, en cours, etc.) sont présentés. Les communautés de communes sont invitées à valider les dossiers en attente.

III. ENERGIE

A. Suivi énergétique des bâtiments

❖ Accompagnement pour les études

Le SICECO propose aux collectivités deux types d'études énergétiques pour les bâtiments communautaires :

- **Des audits énergétiques**, dont le montant HT est pris en charge à 70% par le SICECO. Ceux-ci comprennent un état des lieux du bâti et des systèmes techniques, un bilan énergétique du bâtiment à l'état existant, ainsi que des préconisations travaux chiffrées à mettre en œuvre.
- **Des analyses d'opportunité pour le remplacement de chaudières fioul ou propane** par des PAC air/eau ou des chaudières bois, dont le montant HT est pris en charge à 70% par le SICECO.

❖ Accompagnement pour les travaux : Appels à Projet « Rénovation Performante »

Le SICECO propose un accompagnement technique et financier pour la réalisation de travaux énergétiques. Deux appels à projets sont actuellement ouverts :

- **L'AAP Rénovation Energétique Performante des bâtiments communautaires** : taux de subvention de 50% du montant HT de la dépense éligible, dans un plafond variant entre 15 000 et 55 000 € suivant les travaux réalisés. Les dossiers sont examinés lors des Commissions Energie (deux par an : une en avril et une en novembre) puis validés en Réunion de Bureau. La prochaine Commission Energie aura lieu le 05/11/2026. Pour candidater, un courrier de candidature doit être adressé à l'Econome de Flux du secteur avant toute signature de devis ou notification de marchés. Des critères techniques, définis dans le règlement d'attribution, sont à respecter pour être éligible.
- **L'AAP Rénovation Energétique Performante des SIVOS ou SIVOM à vocation scolaire et périscolaire** : mêmes conditions que pour l'AAP des bâtiments communaux et communautaires

La commune de Pagny-la-Ville souhaite que le SICECO étudie l'éligibilité du remplacement des chaudières électriques dans l'AAP Rénovation énergétique performante. Ce point sera évoqué en Commission Energie et Transition énergétique.

B. Achat d'énergie

Interlocuteur technique : Christelle Gautheron : achats-energie@siceco.fr – 07.85.82.94.84

❖ Informations générales sur l'évolution des prix des énergies

Le SICECO fait le point sur les marchés d'Électricité et de Gaz en cours pour les membres du groupement régional d'achats d'énergies, ainsi que sur l'évolution des prix pour les années 2027 et 2028.

❖ Nouvelle campagne d'adhésion et de confirmation d'engagement

Les communes sont invitées à se positionner rapidement pour leur confirmation d'engagement pour les futurs marchés d'Électricité 2029-2032 (date butoir à fin novembre).

❖ Futur marché de gaz 2028-2030

Les marchés de Gaz actuels se clôturent fin 2027. Les consultations des fournisseurs pour les futurs marchés de gaz 2028-2030 sont en cours, les vérifications des périmètres se tiendront dernier semestre 2027.

La commune de Pagny-la-Ville demande le prix moyen du kWh de leurs PDL.

C. Energies renouvelables

❖ Photovoltaïque en toiture

Interlocuteurs techniques :

Florian Blanchot, chargé de projet photovoltaïque, fblanchot@siceco.fr – 06.88.12.31.98

Léo Foster, chargé de projet énergies renouvelables, lfoster@siceco.fr – 06.77.39.16.82

Le SICECO rappelle qu'il accompagne les collectivités dans leur projet, qu'elles soient obligées ou non (obligations liées à la loi APER, relative notamment à la surface des parkings et des bâtiments) et quel que soit le type de revalorisation souhaité (vente totale, autoconsommation individuelle – collective).

La Communauté de communes de de Mirebellois et Fontaine indique que l'une de ses communes souhaite mener une réflexion sur leur patrimoine, le SICECO les contacte.

Il est demandé que faut-il faire si le toit ne permet pas d'accueillir des panneaux photovoltaïques ? Pour vérifier la faisabilité technique et confirmer ce point, il est nécessaire de faire une étude de structure. Le SICECO propose cette démarche dans son accompagnement PV.

L'accompagnement du syndicat se résume en plusieurs phases distinctes :

1) Note d'opportunité (gratuite), qui a pour but de donner les éléments techniques et financiers à la collectivité ;

2) Marchés publics dédiés aux études de faisabilité et de structure/sol (financement à hauteur de 50 % de l'étude du syndicat) ;

3) Phase travaux, plusieurs solutions s'offrent à la collectivité : porter le projet seule / déléguer la maîtrise d'ouvrage au syndicat (marché public dédié permettant de mutualiser les projets et donc de tirer les prix vers le bas). Dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'installation photovoltaïque, le Syndicat, prendra un équivalent de 3% de l'enveloppe travaux pour la rémunération des heures passées.

Un point est fait sur l'accompagnement de Collectifs Citoyens pour le développement d'énergies renouvelables, accompagné par BER.

D. Les Générateurs

Interlocuteur technique Elisa Rose-Hano : erosehano@siceco.fr – 06.77.39.25.28

Le SICECO présente le dispositif « Les Générateurs », un ensemble de conseillers en éolien et grand photovoltaïque mis en place par l'ADEME et les 8 syndicats de Bourgogne – Franche-Comté pour accompagner gratuitement les collectivités dans leur projet de développement en apportant une expertise locale, neutre, objective et publique. Le SICECO héberge l'une de ces Conseillères, Mme Elisa Rose-Hano (coordonnées ci-dessus) qui peut intervenir pour n'importe quelle collectivité de la région et répondre à toute demande : identification des points clés du développement du projet, pilotage du projet et échanges avec les développeurs, analyse des documents, optimisation des recettes pour le territoire au-delà du foncier et de la fiscalité, etc.

E. La planification énergétique

Interlocuteur technique Thibaud Dubocage : tdubocage@siceco.fr – 06.31.82.60.80

Il est rappelé que le SICECO accompagne ses adhérents dans leur démarche de transition énergétique dans l'aménagement du territoire et dans les documents d'urbanisme (PLUi, PCAET, TEPCV, TEPOS, 100 territoires d'électrification…). L'accompagnement dans les réflexions stratégiques sur l'énergie peut se réaliser au travers d'une convention de services pour notamment accompagner sur les ZAEnR, la réalisation d'un schéma de développement des EnR, etc. l'objectif est de favoriser la coordination énergie/aménagement. Les intercommunalités sont concernées directement au travers de la Commission Consultative Paritaire (CCP) EPCI-SICECO dont les missions sont rappelées dans la présentation.

F. Le Pacte Territorial France Rénov'

Il est rappelé que le portage des plateformes de rénovation passe dorénavant par les collectivités locales. Dans ce contexte, la préfecture sollicite les EPCI pour la prise en charge de la partie animation du dispositif « France Rénov » avec une forte inquiétude sur le fait que seuls Dijon Métropole et le Pays Beaunois ont signé un pacte territorial, le reste du département se trouve ainsi en zone blanche sur le conseil et l'animation auprès des usagers. Les usagers en zone blanche sont alors renvoyés vers la plateforme nationale.

IV. MOBILITE

A. Compétence IRVE

Interlocuteur technique : Thomas Irlinger, Technicien, tirlinger@siceco.fr – 06.73.77.92.19

Le SICECO indique que l'organisation actuelle sera revue d'ici la fin d'année en lien avec l'électrification massive annoncée par le gouvernement, les résultats de l'étude mobilité conduite en 2025-2026 et l'état des initiatives publiques et privées.

B. Développement du BioGNV

Interlocuteur technique : Thibaud Dubocage, Chargé de planification énergétique territorial, tdubocage@siceco.fr – 06.31.82.60.80

Le SICECO rappelle la nécessité d'un mix énergétique, y compris dans la mobilité et soutient diverses demandes en faveur de la mobilité Gaz qui est la moins onéreuse à l'achat et à l'usage.

V. COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Interlocuteur technique : David Antoniama, Technicien Communications électroniques dantoniama@siceco.fr – 07.86.94.61.15

Le SICECO indique être un intermédiaire entre les adhérents et les opérateurs, et accompagne les adhérents sur les travaux de d'installation des fourreaux et chambres de tirage ou pour la gestion de ces infrastructures déjà existantes via le transfert de la compétence 6.4.

Orange présente différentes informations relatives à la fermeture et à la dépose du cuivre en lien avec la fin du déploiement de la fibre. Il est indiqué que le réseau fibre est par exemple 4 fois moins consommateur d'énergie que le réseau cuivre. Les communes ont la possibilité de demande à Orange la liste des lignes actives afin e pouvoir accompagner au mieux leurs administrés dans le passage à la fibre.

IV. COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP EPCI)

Le SICECO rappelle qu'une Commission Consultative Paritaire SICECO / EPCI doit être tenue annuellement et en rappelle les missions. Le SICECO indique qu'il souhaite organiser cette CCP EPCI en fin d'année avec la présence des Présidents des EPCI et des élus référents :

Prénom	Nom	Collectivité	CLE	CCP (EPCI)
Luc	BAUDRY	COURTIVRON	6 et 12	1
Jean-François	CHAMPION	BEAUNE COTE et SUD	10 et 12	1
Didier	TOUBIN	GEVREY CHAMBERTIN NUITS SAINT GEORGES	12	1
Dominique	MATIRON	MIREBELLOIS FONTENOIS	12	1
Bernard	NICOLAS	MONTBARDOIS	12	1
Didier	MAINGAULT	NORGE ET TILLE	12	1
Denis	CHARLOT	PAYS ALESIA ET DE LA SEINE	12	1
Bernard	SOUBEYRAND	PLAINE DIJONNAISE	12	1
Laurent	FLORI	SAULIEU MORVAN	-	1
Emeline	GIRARD-BECQ	SEMUR EN AUXOIS et CCTA	8 et 12	1
Jean-Marie	MUGNIER	TILLE ET VENELLE	12	1

Il est demandé aux EPCI de faire un échange avec les différentes directions pour recueillir les besoins liés à l'énergie (étude, accompagnement, travaux, etc.).

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLÉ.

L'ensemble des informations relatives au SICECO est disponible sur siceco.fr et sur l'espace adhérent.

Le Président invite dès maintenant les élus au Salon des Maires les 10 et 11 décembre prochain. L'ordre du jour étant épuisé, le 1er Vice-Président et le Président de CLÉ remercient les personnes présentes et lèvent la séance.

Établi le 21 octobre 2026

Le Président de la CLÉ,
Luc BAUDRY



PJ au compte-rendu :
Diaporama présenté en réunion de CLÉ
Guide pratique Les générateurs – « 20 conseils pour mettre à disposition son foncier »
Tableaux travaux et programmations ultérieures